



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal 29 août 2019 à 20 h 30

Présents : M. Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M. Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Christian SEURAT, Mme Christine AUCEL, M. Eddy LABBÉ, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD, Mme Schérazade TOUNSI.

Absents excusés : M. Jérémy GRANDJEAN pouvoir à Mme Sylviane BOUCHARD, Mme Marie-Hélène MORETEAU pouvoir à M. Éric GAILLARD.

Absent : M. Fabrice ANGELOT.

Secrétaire de séance : Sylviane BOUCHARD

Le compte rendu de séance du conseil municipal du 12 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du zonage d'assainissement

Monsieur le Maire, soumet au vote du conseil municipal l'approbation du zonage d'assainissement. Il rappelle que ce zonage a été soumis à enquête publique, du 06 mars 2019 au 05 avril 2019 et qu'aucune observation ni opposition n'ont été formulées auprès du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve sur le projet de zonage d'assainissement.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et la carte des zones d'assainissement collectif et non collectif.

Ce zonage d'assainissement sera tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Maurice-de-Rémens aux jours et heures habituels d'ouverture.

2. Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur Guillaume TEMPELAERE, urbaniste du cabinet VERDI, fait une présentation du Plan Local d'Urbanisme et s'arrête plus précisément sur les modifications apportées suite aux remarques des personnes publiques associées et aux conclusions du commissaire enquêteur, notamment :

- La prise en compte de la nouvelle cartographie de l'aléa inondation de l'Ain et ses affluents, (portée à connaissance du 31 mai 2018), cette nouvelle carte des aléas a été incorporée au zonage par un tramé informatif renvoyant à la carte des aléas.
- Création d'une OAP (Orientation d'Aménagement et d'Orientation) liée au projet d'aménagement de la maison d'enfance de Saint-Exupéry, le secteur est classé en zone 1AUL.
- OAP « ACMUTEP » et « TRANSPOLIS » : Aménagement du site des Fromentaux. Un secteur Sud héberge la société TRANSPOLIS et un secteur Nord sur lequel devrait se développer ACMUTEP. Chaque secteur fait l'objet d'un aménagement d'ensemble et est classé en zone 1AUX.
- La zone 2AUX en limite Est de la commune est supprimée au profit d'une zone A.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'urbaniste, considérant que toutes les modifications demandées ont été intégrées au PLU et que tel qu'il est présenté, il est prêt à être approuvé, décide à l'unanimité d'approuver le plan local d'urbanisme.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et, conformément à l'article L153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Maurice-de-Rémens aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

Cette délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité, (insertion d'un article dans la presse).

3. Décision modificative sur le budget communal

Madame Sylviane BOUCHARD, adjointe aux finances, explique que :

D'une part, le V.T.U (Véhicule Tous Usages) des pompiers ne passera pas le contrôle technique. Le chef de corps à trouver un Peugeot Boxer d'occasion pour le remplacer au prix de 6000 € et que

D'autre part, afin de régulariser le paiement des honoraires du commissaire enquêteur, qui ont été mandatés en fonctionnement, ainsi que le coût d'insertion d'annonces dans la presse pour le PLU, il est nécessaire de procéder à des mouvements de crédits sur le budget communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les mouvements de crédits suivants :

Virement de 9500 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

- 6000 € au compte 21561 opération 201903, Véhicule utilitaire pompier.
- 3500 € au compte 202 opération 202, PLU pour les honoraires du commissaire enquêteur, et des annonces dans la presse.

4. Maîtrise d'œuvre « Interconnexion du réseau d'eau potable du puits de captage de Gévrieux au réservoir de Saint-Maurice »

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite étudier la possibilité de réaliser une interconnexion du réseau d'eau potable, du puits de captage de Gévrieux au château d'eau de Saint-Maurice, afin de sécuriser la distribution d'eau potable sur la commune.

C'est dans ce cadre, qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé, afin de mener à bien ce projet.

Suite à la consultation, deux offres ont été déposées :

Une par la société INFRATECH de Revonnas pour un montant de 15 600 € HT, l'autre par la société EAU+ 01 Lilian DESBIOLLES de Châtillon la Palud, pour 12 000 € HT.

La proposition de l'entreprise EAU+ 01 étant l'offre économiquement la plus avantageuse aux vues des critères prix et délais, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de la retenir.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de confier la maîtrise d'œuvre à l'entreprise EAU+ 01, pour 12 000.00 € HT.

5. Décision modificative n° 2 sur le budget de l'eau

Madame Sylviane BOUCHARD, explique que suite à la création de cette nouvelle opération de projet d'interconnexion du réseau d'eau potable du puits de captage de Gévrieux, au réservoir de Saint-Maurice, il est nécessaire de prévoir de nouveaux crédits.

Elle propose d'inscrire la somme de 4000 € en investissement au compte 2315 opération 2019-01 - « Interconnexion du réseau d'eau potable du puits de captage de Gévrieux au réservoir de Saint-Maurice ».

Ce montant représente la première phase de la maîtrise d'œuvre qui sera effectuée en 2019.

Elle ajoute que cette dépense sera compensée par une recette de 4000 € à l'article 1641 - Emprunt.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative.

6. Aide du Département et de l'Agence de l'Eau pour « L'Interconnexion de réseau d'eau potable – Du puits de captage de Gévrieux au réservoir de Saint Maurice »

Ces travaux « d'Interconnexion de réseau d'eau potable - Du puits de captage de Gévrieux au réservoir de Saint-Maurice » sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions auprès de ces instances. Le montant total HT des travaux est estimé à **347 081.00 €**.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à déposer un dossier auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

7. Maîtrise d'œuvre « Mise en séparatif du réseau d'eaux usées – Programme de travaux 2019-2022 »

Par délibération du 29 octobre 2018, le conseil municipal a autorisé le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées, et le renforcement et la modernisation du réseau d'eau potable.

Afin de lancer les travaux pour la mise en séparatif du réseau d'eaux usées, un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée a été lancé pour le marché de maîtrise d'œuvre. Programme de travaux 2019-2022.

Suite à la consultation, deux entreprises ont répondu dans les délais impartis :

- EURL INFRATECH – 01250 Revonnas
Montant du marché de maîtrise d'œuvre : 73 425 € HT ;
- EAU+ 01 - EURL Lilian DESBIOLLES – 01320 Châtillon la Palud
Montant du marché de maîtrise d'œuvre : 71 525 € HT.

La proposition de l'entreprise EAU+ 01 étant l'offre économiquement la plus avantageuses, au vu des critères prix et délais, Monsieur le Maire, propose aux membres du conseil municipal de la retenir pour la maîtrise d'œuvre.

Proposition acceptée à l'unanimité.

8. Maîtrise d'œuvre « Renforcement et modernisation du réseau d'eau potable – Programme de travaux 2019-2022 »

De la même façon, afin de lancer les travaux de renforcement et de modernisation du réseau d'eau potable un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée a été lancé pour le marché de maîtrise d'œuvre. Programme 2019-2022.

Suite à la consultation, deux dossiers ont été reçus et analysés, il s'agit de :

- EURL INFRATECH – 01250 Revonnas
Montant du marché de maîtrise d'œuvre : 32 300 € HT
- EAU+01 EURL Lilian DESBIOLLES – 01320 Châtillon la Palud
Montant du marché de maîtrise d'œuvre : 30 600 € HT

Monsieur le Maire, propose aux membres du conseil de retenir l'entreprise EAU+ 01 comme maître d'œuvre, qui, au vu des critères prix et délais est l'offre économiquement la plus avantageuse.

Proposition acceptée à l'unanimité.

9. Aide du Département et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation des réseaux humides – programme 2020

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 décembre 2018, le conseil a validé la totalité du programme de travaux, 2019-2022 pour la « Réhabilitation des réseaux humides » : 1 326 711 € HT pour le réseau d'eaux usées et 960 910 € HT pour le réseau d'eau potable soit 2 287 621 € HT pour l'ensemble des réseaux.

Par cette même délibération il a sollicité les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de l'ensemble de cette opération.

L'agence de l'eau ainsi que le Département ont d'ores et déjà attribué pour le programme 2019 les subventions suivantes :

- Agence de l'eau : 128 552 € pour les travaux sur le réseau d'eau et 55 650 € pour les travaux sur le réseau d'assainissement,
- Le Département : 38 566 € pour les travaux sur le réseau d'eau et 50 554 € pour les travaux sur le réseau d'assainissement

L'agence de l'eau demande à la commune, de déposer un nouveau dossier de demande de subvention pour le programme 2020 afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau en 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de la tranche 2020 des travaux de réhabilitation des réseaux humides, à savoir :

- 337 220 € HT de travaux pour la mise en séparatif du réseau d'eaux usées.
- 227 566 € HT de travaux pour le renforcement et la modernisation du réseau d'eau potable.

10. Contrat mise à disposition des fonctionnalités de l'application ILLIWAP Premium

Monsieur Eddy LABBE, conseiller municipal chargé de la communication, explique que la société Diagram Informatique installée à Saint-Etienne dans la Loire, propose l'application, ILLIWAP Premium, qui permet de recevoir sur smartphones des informations émanant de la collectivité.

Cette application qui favorise la communication entre la mairie et ses administrés sur divers sujets est gratuite et sans inscription pour l'utilisateur.

Afin de mettre en place cette application sur le territoire de la commune de Saint-Maurice-de-Rémens, il est nécessaire de signer avec Diagram Informatique un contrat d'abonnement.

Le montant annuel de cet abonnement est de 350 € HT. Ce tarif est un tarif remisé, justifié par une négociation tarifaire avec la CCPA.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de souscrire avec la société Diagram Informatique un contrat pour l'utilisation de l'application ILLIWAP pour un an renouvelable. La durée totale ne pourra excéder quatre années. Cette application fonctionne dès à présent et peut être téléchargée gratuitement sur smartphone.

11. Création d'un poste temporaire d'adjoint d'animation

Dans l'attente de l'arrivée d'une nouvelle personne en contrat « service civique » au groupe scolaire « Le Petit Prince », en classe de Grande Section de maternelle – CP, la commune, peut en vertu de l'article 34, 3-1°, créer un emploi temporaire.

Afin d'apporter une aide à la maîtresse de GS-CP pour la rentrée scolaire, le Maire propose de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 12 heures de travail par semaine.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de créer un emploi du 2 septembre 2019 au 30 septembre 2019. La personne interviendra dans la classe de Madame ROBBE, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8 h 30 à 10 h 30 et de 14 h 30 à 15 h 30.

12. Motion contre la fermeture de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey

Le Maire indique que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a décidé de réorganiser en profondeur son réseau territorial d'ici 2022. Deux trésoreries sur trois seront supprimées et remplacées par quelques Services de Gestion Comptable (SGC).

Cette organisation n'est encore qu'à l'état de projet mais constitue une crainte réelle quant à la possibilité de continuer à assurer la bonne tenue des opérations comptables de la collectivité dans la nouvelle organisation de la DGFIP.

La carte du projet pour 2022 au sein du département de l'Ain présente 10 postes comptables supprimés dont la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey.

Seules les trésoreries de Montluel, Châtillon-sur-Chalarnonne et Bourg-en-Bresse resteront opérationnelles pour les collectivités.

La commune de Saint-Maurice-de-Rémens dépendra de Montluel pour la trésorerie. Les Rémensois quant à eux dépendront de Trévoux pour leurs impôts.

Déplorant une fois de plus la concentration des services publics dans les villes « centres » au détriment des communes rurales et péri-urbaines, le conseil municipal à l'unanimité a émis un avis défavorable au projet de fermeture de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey.

13. Modification des statuts du SIABVA – Modification de périmètre

Au 1^{er} janvier 2019, et suite à l'intégration des communes de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville, Haut Bugey Agglomération s'est automatiquement substituée aux communes de Champdor-Corcelles, Aranc, Evosges, Corlier, Prémillieu, Plateau d'Hauteville pour la compétence SPANC.

Puis, par délibération du 26 février 2019, le conseil communautaire de Haut Bugey Agglomération a demandé à se retirer du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine, (SIABVA) pour la compétence SPANC. Retrait accepté par le SIABVA par délibération du 9 juillet 2019.

L'avis sur ce retrait, des communes membres du syndicat, doit être recueilli préalablement à la modification du périmètre du SIABVA.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le retrait de Haut Bugey Agglomération et des communes de Champdor-Corcelles, Aranc, Evosges, Corlier et Prémillieu du SPANC du SIABVA.

14. Terrain communal – Pâturages d'animaux sur la parcelle AC413

Monsieur Joris CROS loue actuellement les parcelles 32 à 36 des anciens jardins communaux pour y faire pâturer des moutons.

Il souhaiterait louer une partie de la parcelle AC413 (10 000 m²) afin d'y élever des cochons noirs.

Le montant annuel de la location serait fixé à 100 € par an.

Compte tenu que cette parcelle se trouve dans les brotteaux, fréquentés régulièrement par les sangliers, le conseil municipal demande que l'avis des chasseurs soit demandé.

Si les chasseurs n'y voient pas de problème, le conseil accepte à l'unanimité de louer 100 € par an, à Monsieur Joris CROS 10 000 m² de la parcelle AC413.

INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ La commune met à disposition du Comité Médical du Sport Adapté de l'Ain, le préau ainsi que le parc du château pour rendre accessible, la pratique d'activités physiques et sportives adaptées, à des personnes déficientes mentales ou psychiques.
Les équipements seront occupés le mercredi après-midi entre 14h et 15h ainsi que le jeudi de 10h30 à 11h30 et de 14h00 à 15h00.
- ❖ Entre le lundi 23 septembre et le jeudi 26 septembre, le 68^e régiment d'artillerie d'Afrique de La Valbonne et l'école d'artillerie de Draguignan seront en manœuvre sur le territoire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.



Le Maire,
Éric GAILLARD

Coupes de bois :

Les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au 30 septembre 2019.

Montant de la coupe de bois : 50 €

Relève des compteurs d'eau

A partir du 23 septembre 2019.

Merci de bien vouloir dégager et laisser l'accès libre à votre compteur afin de faciliter le travail de l'employé municipal. En cas d'absence un imprimé de relève sera déposé dans votre boîte aux lettres, vous devrez le compléter et le retourner très rapidement en mairie. En cas de difficultés, contactez la mairie. Tél. : 04.74.35.41.68

Participation citoyenne

Une réunion publique concernant la participation citoyenne, animée par la gendarmerie d'Ambérieu en Bugey, se tiendra le vendredi 20 septembre à 18 h 30 à la salle plurivalente.

PARTICIPATION CITOYENNE
DEVENIR ACTEUR DE SA SÛRETÉ

ENTRETIENIR LE LIEN

SUSCITER L'ADHÉSION

RENFORCER LA VIGILANCE

FAIRE SAVOIR

IDENTIFIER

RÉUNION PUBLIQUE
PRÉSENTÉE PAR LA GENDARMERIE

20 SEPTEMBRE 2019
18 H 30
salle plurivalente
SAINT MAURICE DE REMENS

Gendarmerie nationale
Une force humaine